



Sommaire



EDITO p.1/2
de Stéphane
KERGOURLAY
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Plan de lutte contre les algues vertes...

S.Kergourlay.....p.2

L'eau dans les régions de l'arc atlantique...

S.Kergourlay.....p.2/3

Elaboration d'une SRACC

S.Kergourlay.....p.3

Participation à la SPL SPIIT

JL.Peltier.....p.4

Quelles ressources budgétaires régionales pour préparer l'avenir ?

S.Kergourlay.....p.5

Décision modificative n°2 au budget 2026

S.Kergourlay.....p.5

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2025

R.Le Nezet.....p.5

Fête Huma Bretagne 2026.....p.6

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :

contact@cgt-bretagne.fr
Tél. 02 99 65 45 90

Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Séance plénière du 5 octobre 2026

Reprise de la plénière du CESER Bretagne pour une session chargée, après les Congés Payés conquis par les grèves et occupations d'usine emmenées par les militants CGT en 1936, il y a 90 ans.

Suite au rapport des Cours des Comptes (nationale & régionale), le Conseil Régional s'était réuni le 4 septembre, de manière extraordinaire, sans transmettre dans les délais du Code des Collectivités Territoriales les documents devant permettre au CESER d'éclairer les débats du Conseil Régional, comme c'est son rôle de deuxième Assemblée, consultative, de Bretagne.

La CGT exige une éco-socio-conditionnalité des aides aux entreprises, qu'elles soient accordées par une collectivité territoriale, l'Etat Republicain ou la Commission (de l'Union) Européenne. Outre la conservation d'une nature source de toute vie, il s'agit d'une question de cause d'invalidité, voire de mort pour les usagers de la côte ou les salariés évacuant les Algues Vertes !

Concernant la Société Publique Locale SPIIT, Jean-Luc Peltier a porté l'intervention CGT : l'entrée au capital de cette SPL, avec ensuite le transfert en son sein de toutes les locomotives et voitures à passer de la Région, signe une financiarisation des transports régionaux ferroviaires avec des risques pour les cheminots SNCF en charge de la maintenance du matériel roulant et aussi des passagers transportés, quand on regarde l'Angleterre par exemple. La CGT défend là l'intérêt de tous les salariés, usagers du rail ou salariés du Secteur.

Une étude sur l'évolution des Recettes du Conseil Régional poursuit la séance : la CGT fait remarquer l'indigence de la Dotation d'Etat à notre région (deuxième dotation plus basse pour toute la France hors Ile de France, où les transports font l'objet de dotations distinctes) ! Le MEDEF ressort dans cette étude, d'après son cahier d'acteur en tête à tête avec le Conseil Régional, son argument fallacieux d'« autres régions » taxant le séjour de touristes alors que cela est appliqué uniquement pour le financement des infrastructures de transport public régional des Jeux Olympiques dans la seule région organisatrice des JO ! Rappelons que beaucoup de salariés, privés d'emploi ou retraités de Bretagne séjournent dans notre région, quand ils peuvent se payer des congés hors domicile... La CGT précise également, vous le lirez plus loin, ses revendications, publiques et non « fictionnelles », pour la fiscalité régionale et s'abstient sur cette étude.

Ronan Le Nézet intervient sur les participations de la Région Actionnaire. Il demande un contrôle et un bilan des critères environnementaux et sociaux de ces investissements annoncés avec des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



Dans la rue, une nouvelle journée d'Action de la Jeunesse, avec la présence de syndicalistes CGT en sécurisation du mouvement, se produisait le premier octobre, jour de notre préparation à cette session du CESER.

Cette mobilisation se poursuit, avec ses revendications claires, malgré une stratégie de maintien de l'ordre dangereuse.

Unissons-nous sur nos revendications pour une grande journée de convergence, de grèves et de manifestations le 5 novembre 2026 !

.../...

.../...

Le groupe de travail constitué par les CESER de l'Atlantique (de la Nouvelle Aquitaine à la Normandie en passant par les Pays de Loire) a difficilement élaboré une étude sur la disponibilité de l'eau dans nos régions.

Défendant l'autoproclamé « modèle agricole » actuel, productiviste, le rapport n'écrit pas un mot sur des changements de pratiques, de variétés, d'espèces... nous aurons toujours besoin d'agriculture, mais questionnons l'agri-industrie déconnectée des milieux. Nous avons eu du mal à faire mentionner des solutions fondées sur la nature. Le soutien au seul stockage de l'eau hivernale, voire aux méga-bassines semble l'objet de cette étude ! Le groupe au CESER de la CGT Bretagne a décidé de voter contre cette étude.

C'était la dernière étude à laquelle a participé Stéphane Créach, mandaté CGT et Vice Président du CESER, à qui nous avons rendu hommage.

Suite à la publication de la nouvelle version du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, le Conseil Régional construit sa Stratégie Régionale d'Adaptation au Changement Climatique (SRACC) et nous a transmis un point d'étape : quelle a été notre surprise de constater que les Organisations Syndicales de Salariés ne sont pas invitées dans les groupes de travail élaborant le diagnostic alors que le patronat y est convié ! Nous avons exigé de co-construire cette stratégie !

La CGT a déjà travaillé (et continue à y travailler) dans le cadre du Comité Régional pour l'Orientations des Conditions de Travail (CROCT) sur la prise en compte des impacts du changement climatique concernant les conditions de travail, avec l'Inspection du Travail et d'autres organisations syndicales ou patronales. (nous avons ensuite reçu une invitation à un groupe de travail concernant la SRACC).

La région demande l'avis du CESER sur une deuxième modification du budget 2026 : comme nos syndicats, notamment l'USD 22, la CGT dénonce la fermeture de 230 places de formation d'infirmières alors que le besoin social est constaté par la Conférence Régionale sur la Santé et l'Autonomie. La CGT Bretagne exige leur réouverture.

Plan de lutte contre les algues vertes : enseignements de la première enquête de suivi des juridictions financières

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



Sur la forme, la CGT Bretagne désapprouve très fortement le fait d'apprendre, par la presse, la session extraordinaire du Conseil régional consacrée à la prise d'acte des conclusions de l'enquête de suivi des Cours des Comptes nationale et régionale, du rapport du Président de Région et au débat sur les orientations de cette politique publique environnementale.

La présence escomptée de la Présidente de la Cour des Comptes ne s'étant pas réalisée, le motif d'urgence de cette session devenait non avéré et a privé les mandats CESER de délivrer leur avis, avant cette session, pour éclairer les conseillers régionaux lors du débat sur ces orientations générales dans le domaine de l'environnement (L4241-1 CGCT).

De plus, l'intervention sur ces

observations du CESER relatives au rapport régional est couplée à la session ordinaire suivante, ce qui ne crée pas de bonnes conditions de travail auxquelles la CGT est attachée et motrice pour leur amélioration.

Que l'on ne nous dise pas qu'il s'agit d'une conséquence de la signature par la CGT des accords Matignon créant les Congés Payés il y a 90 ans : les entreprises et administrations publiques ont appris à organiser ce conquis social !

La CGT est et sera vigilante au respect des délais de transmission des dossiers dont le CESER est saisi.

Sur le fond, la CGT Bretagne partage l'avis présenté, en ajoutant toutefois, au paragraphe 2.3 aux acteurs publics nationaux, locaux (donc aussi régionaux) ayant des politiques publiques non-cohérentes à la

Commission de l'Union Européenne : ses subventions PAC de la DG agriculture ne sont pas éco socio conditionnés aux impacts environnementaux (dépassement des limites eau brute de pesticides ou de nitrates développant les ulves) et sont donc contradictoires avec la Directive Cadre sur l'Eau, édictée et contrôlée par cette même Commission de l'Union Européenne (avec possibilité d'imposer des amendes pour des dommages sur l'environnement et la biodiversité, dommages qu'elle contribue à créer).

La CGT Bretagne rappelle qu'il s'agit d'une question de vie ou de séquelles irréversibles, voire de mort pour les usagers du domaine maritime public sur l'estran, dont les salariés chargés de l'évacuation des ulves.

Avec ces précisions, La CGT Bretagne vote cet avis.

Etude des CESER de l'Atlantique - L'eau dans les régions de l'arc atlantique une ressource précieuse sous pressions

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



La CGT remercie le Secrétaire général de l'Association des CESER Atlantique et les deux corapporteurs pour ce travail. Mais, nous sommes très réservés, à la fois sur la forme, la méthode et les choix politiques du rapport.

Sur la forme, c'est confus et difficilement lisible. La présentation du rapport, où l'on perçoit mal, dans le plan, la logique des thématiques, conforte le fait qu'il n'aborde pas l'eau dans sa globalité - disponibilité, usage, partage, préservation - et

surtout qu'il élude la question centrale de la qualité de l'eau. Comment parler d'une ressource vitale sans parler de qualité ?

Parce que, contrainte par un cahier des charges imparfait, la rédaction noie les points cruciaux. La note de synthèse ne reflète pas le contenu, la table des matières ignore même les usages agricoles. Et surtout, le recours massif aux citations d'auditionnés - plus de 80 fois - pose leurs points de vue comme des dogmes et éloigne le lecteur des éventuelles positions exprimées par le groupe de travail.

L'économie générale du texte est biaisée : tout ce qui est favorable au monde agricole est rendu attractif, avec de belles illustrations en couleur. Les arguments sociaux et écologiques, eux, sont austères, désincarnés, relégués dans des encarts noirs en fin de page alors qu'ils auraient mérité des exemples locaux illustrés.

Sur le fond, cet avis apparaît parfois sous influence et en partie déconnecté des réalités.

Déconnecté des réalités parce qu'il ignore la rupture majeure du printemps-été 2026. Tout le monde s'accorde à dire que cet été installe la question climatique au cœur du politique. Tout le monde, sauf ce rapport, ce qui semble le rendre obsolète avant même sa parution. Pas un mot sur les 200mm des Monts d'Arrée, pas un mot sur les 29°C en Bretagne fin mai ni sur le nombre de journées à plus de 40 degrés dans le Sud-Ouest, pas un mot sur les pollutions à l'étiage dans les fleuves ni sur les rivières à sec dans les Pyrénées ou le Massif Central... Ces éléments d'une intensité inédite

auraient mérité un paragraphe en lien avec les autres réflexions du rapport.

Sous influence, car il est largement traité sous l'angle économique, dans une conception d'un modèle exclusivement productiviste en particulier agricole. On ne parle pas d'agriculture, dont nous aurons toujours besoin, mais d'agri-industrie déconnectée des milieux. Le rapport donne à cette approche une place centrale dans la gestion de ce qui est un bien commun de l'humanité.

Au final, cet avis semble n'avoir qu'un seul objet : le soutien au stockage hivernal et aux retenues collinaires, voire aux méga-bassines, érigé comme une priorité. C'est un blanc-seing au technosolutionnisme, dans la ligne des dogmes du modèle capitaliste, et sans contrepartie : pas un mot sur le changement de pratiques, de variétés, d'espèces... Les solutions fondées sur la nature : les mares temporaires, les baissières, les haies, sont vaguement évoquées ou reléguées dans des encarts noirs illisibles. Si certaines thématiques ont été retravaillées et quelques propositions de la CGT intégrées, d'autres éléments importants, par exemple le schéma du niveau des nappes souterraines, ont disparu de cette nouvelle version.

Et que dire des sujets cruciaux qualifiés de « points d'alerte connexes » ? Santé publique, qualité de l'eau, vulnérabilité des infrastructures, inégalité territoriale, éducation écologique, relégués en deux pages. Comment parler de l'eau comme Ressource vitale qui conditionne toute

forme de vie, concourt à la fois la qualité de vie des habitants, permet le bon fonctionnement des écosystèmes et le développement économique des territoires sans aborder la qualité de l'eau au centre du concept « une seule santé ». Sur les maîtres d'ouvrage du petit cycle de l'eau, on parle potabilisation et assainissement, mais on élude la protection des captages.

Pour finir, nous regrettons que, lors de ce groupe de travail, les conseillers porteurs d'une autre vision que celle de la doxa productiviste ne soient pas assez écoutés et même parfois mis de côté. Une réelle écoute aurait donné une étude bien différente. Cette ambiance au sein du groupe de travail ne nous paraît pas correspondre à l'esprit des CESER ; la rigidité concernant le cahier des charges de départ malgré son adaptation (page 10 du cahier des charges "la disponibilité en eau ... résulte de la combinaison indissociable des facteurs quantitatifs et qualitatifs").

La CGT Bretagne tient à rendre hommage à Stéphane Créach et à son rôle dans cette étude qui est sa dernière contribution CESER.

Voter cet avis, ce serait entériner à la fois la démarche et les conclusions.

Pour la CGT, c'est impossible.

La CGT Bretagne vote contre cette étude.

Elaboration d'une Stratégie régionale de l'adaptation au changement climatique (SRACC) – Point d'étape

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



La CGT Bretagne constate, sur la forme, des délais de transmission du bordereau non respecté pour cette session ordinaire.

Sur le fond, la CGT Bretagne partage le manque de robustesse du diagnostic : une fois de plus les Organisations Syndicales de Salariés n'ont pas été associées à ce diagnostic qui, dès lors, n'est pas partagé et pose question : s'agit-il

d'une volonté politique délibérée d'écarter les syndicats de salariés ?

Bâtir une SRACC sur le seul adéquationnisme aux contraintes des entreprises n'est pas réaliste : La CGT Bretagne rappelle la compétence légale du Comité Social d'Entreprise (ou Territorial ou d'Administration) en matière d'environnement et sa méthodologie du Radar Travail Environnement pour atténuer les

impacts et préparer l'adaptation au changement climatique.

Avec cette exigence de co-construction avec les organisations syndicales loi Waldeck-Rousseau et les salariés, La CGT Bretagne vote cet avis.



Ce dossier, qui est soumis à notre assemblée et pour lequel le CESER formule un avis critique et des réserves légitimes, peut paraître anecdotique, voire à la marge, des enjeux socio-économiques et environnementaux auxquels est confrontée notre région. Pourtant, il est loin d'être anodin et il est symptomatique du dogmatisme de nos dirigeants à maintenir coûte que coûte le cap de la financiarisation des services publics.

Aucune leçon n'est donc tirée de la crise profonde dans laquelle s'enfonce un peu plus chaque jour le pays et qui n'épargne pas la Bretagne et, pour laquelle, notre assemblée a fait tant de propositions... La détérioration planifiée des services publics n'inspire finalement aucune réflexion politique tant au niveau national qu'europpéen. Absolument aucun retour d'expérience ne vient nourrir la réflexion politique quel qu'en soit le niveau.

Pourtant, d'aucun ne contestera que l'ouverture à la soi-disant concurrence de l'ensemble des activités de réseaux, notamment, a des conséquences catastrophiques pour les territoires et in fine les populations. Les exemples de la téléphonie et du secteur de l'énergie sont d'ailleurs révélateurs avec un renchérissement des coûts pour les usagers aux bénéfices des détenteurs de capitaux de ces entreprises... C'est d'ailleurs, outre le problème de la répartition des richesses, ce qui explique largement la montée de l'extrême droite dans ce pays, symptôme de la financiarisation de toutes les activités économiques. La CGT observe d'ailleurs que si la Bretagne fut une terre de modération, celle-ci vit désormais sous cette menace...

C'est donc cette logique qui prévaut concernant plus singulièrement le dossier qui nous est soumis pour avis. Comme toutes les régions françaises,

la Bretagne doit ouvrir l'activité TER à la concurrence, sous couvert de soi-disant économies, que le dossier ne permet d'ailleurs pas d'évaluer. Cela est d'autant plus étonnant que le TER Bretagne fonctionne bien, même plutôt très bien, en dépit du désengagement de l'Etat, notamment sur la question de l'accompagnement financier du saut d'offre nécessaire pour décarboner les transports qui régionalement pèsent très lourd dans le bilan GES.

En dépit des multiples réorganisations à la SNCF, l'engagement des cheminots, pour la plupart au statut, a régulièrement été plébiscité et a permis de hisser les résultats de qualité de services et de régularité du TER Bretagne au plus haut rang national. C'est de notre responsabilité que de le rappeler.

Finalement, c'est ce qui est le plus surnois dans cette affaire puisqu'aucune communication n'émane vers les usagers et la population sur ces évolutions qui auront pourtant des répercussions sur leur quotidien, et non des moindres. D'une part, parce qu'au nom de la rentabilité, ce sont les fondamentaux, notamment de la sécurité, qui seront impactés et, d'autre part, une qualité de service qui en fera les frais, tout comme la tarification, à l'instar de ce que l'on peut observer dans de nombreux pays européens.

Si en apparence le montage proposé peut rassurer par la maîtrise publique du capital de cette SPL, cela ne donne aucun gage, bien au contraire, sur le maintien du système intégré qui faisait la force du ferroviaire français. Isoler la maintenance n'est pas anodin et c'est évidemment ouvrir la porte à la sous-traitance afin d'optimiser la rentabilité et, au passage, détériorer les conditions de vie et de travail des salariés du secteur. C'est aussi la perte des compétences et de

l'expertise de la SNCF qui est posée en grand dans ce dossier.

Pour la CGT, ce dossier ne répond pas à une logique d'amélioration du service de transport ferroviaire, mais à une injonction idéologique dans une logique de prédation du bien public.

Pour la CGT, les économies, qu'espère réaliser le Conseil régional, se perdront dans des études, des recours à des cabinets de conseil, des droits d'entrée dans la SPL et, peut-être, d'autres structures dans des procédures d'appels d'offres, des indemnités des opérateurs candidats malheureux non retenus, etc. L'exemple du Fret ferroviaire français est à ce titre parlant...

Les alertes ont, d'ailleurs, déjà été portées par des sénateurs, par la SNCF elle-même et par des experts spécialistes des questions de financement du système ferroviaire et d'ouverture à la concurrence.

A l'heure où les populations à chaque suffrage populaire expriment le besoin de services publics, et de leurs nécessaires proximités avec les territoires, c'est bien dans le processus inverse que s'inscrit notre région en acceptant ce processus dogmatique d'ouverture à la concurrence des activités ferroviaires régionales.

Alors que nous avons tous besoin d'un système ferroviaire performant en réponse aux besoins de transport des usagers et dans un souci constant d'aménagement et d'équilibre du territoire, la CGT regrette et condamne un changement d'orientation politique qui aura des conséquences néfastes sur la dynamique du développement de l'offre TER portée par la SNCF, sous l'impulsion du Conseil régional.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

Etude du CESER – Quelles ressources budgétaires régionales pour préparer l'avenir ?



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

La CGT Bretagne, avec son abstention en bureau sur l'étude, prend acte du rajout du mot "entreprises" pages 11 et 12 dans la liste des contributeurs. Cet oubli n'augurait rien de consensuel sur cette étude.

La synthèse ne reprend pas le constat INSEE d'avant, dernière région de France (hors Ile de France où les mobilités ressortent du STIF) pour les recettes par habitant, composées essentiellement de dotations d'Etat qui représentent 80% des recettes de toutes les régions (voir note INSEE Budgets primitifs des régions en 2025 du 29/01/2026). La CGT revendique une contribution par habitant de l'Etat républicain égale, quelle que soit la région habitée.

La possibilité légale de recours à l'écotaxe comme en Alsace au 1/1/2027 est tue.

La réduction de ressources publiques (flat tax, fin de l'ISF, baisse de cotisations sociales, fin de CVAE...) coûte plusieurs pourcents de PIB et

auto organise l'indigence de l'Etat, puis des régions.

Alors que l'écotaxe, légalement existante, n'est pas mentionnée, la synthèse part dans la science fiction fiscale avec notamment la taxe additionnelle de séjour, inexistante en loi française, avec l'argument fallacieux "d'ores et déjà mobilisée par d'autres régions",, alors que seulement pour les Jeux Olympiques, ceci a été appliqué dans une seule région, hôte des Jeux Olympiques, pour financer ceux-ci. Cette revendication est issue du cahier d'acteurs Conseil régional MEDEF, sans consultation d'aucune Organisation Syndicale ni partie prenante. C'est clairement une ligne rouge pour la CGT, ce tête à tête de la puissance publique régionale avec un seul représentant du premier collègue au CESER.

La CGT revendique les financements pour les mobilités en région :

- capter une partie des plus-values foncières générées par les projets

d'aménagement dans les transports collectifs

- élargir à l'ensemble des régions la taxe sur les bureaux
- appliquer le versement mobilité quel que soit le nombre de salariés et la taille de l'entreprise
- réattribuer des éléments de fiscalité territoriale aux régions.

La conclusion sort des prérogatives du Ceser : "bretagne... sur la scène nationale... engager dans son sillon des coalitions d'acteurs variés issus du monde politique..."

Rappelons que le Sillon fût un mouvement politique dont les héritiers sont toujours actifs essayant de nous enfumer dans un Conclave retraite pour acter une LFSS rectificative refusée par plus de 90 % des actifs. La CGT s'étonne donc de cette référence conclusive.

La CGT Bretagne ne votera pas cet avis et s'abstient.

Décision modificative n°2 au budget 2026

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



La CGT Bretagne constate le versement de la dotation IFSI par l'Etat. Comme la CRSA de Bretagne, elle exige la réouverture des 230 places de formation en IFSI (infirmier.e) supprimées à la rentrée.

L'argument d'absence de garantie de financements par l'Etat républicain est spécieux, compte tenu de l'annualité de la loi de finances, comme du budget régional (cf étude ressources budgétaires examinée ce même jour).

Avec cette expression de besoins, la CGT Bretagne vote cet avis.

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2025

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT se félicite de l'intégration progressive des critères ESG — environnementaux, sociaux et de gouvernance — dans les processus d'investissements. Mais si cette évolution va dans le bon sens, notre organisation pose une question essentielle : quels sont les résultats concrets de ces critères ?

Nous manquons aujourd'hui de retours et d'indicateurs permettant de savoir, entreprise par entreprise ou fonds par fonds, comment ces critères sont réellement pris en compte ?

Les éco-socio-conditionnalités existent, mais qui contrôle leur respect ? Ces critères influencent-ils réellement l'attribution ou le maintien

des financements régionaux ? Et quelles conséquences en cas de non-respect des engagements ?

Nous insistons particulièrement sur le « S » de l'ESG. Il ne peut pas se limiter à quelques indicateurs sociaux.

Il doit prendre en compte l'emploi, les salaires, les conditions de travail, la formation, la santé au travail et le respect du dialogue social et des droits syndicaux.

Pour la CGT, l'argent public doit être assorti de contreparties vérifiables et contrôlables.

Nous demandons donc que le CESER puisse disposer régulièrement d'un bilan précis de l'application et des

résultats des critères ESG dans les investissements soutenus par la Région.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont gagné en importance pour influencer les décisions d'investissements, car les investisseurs reconnaissent de plus en plus l'impact potentiel des facteurs non financiers sur la durabilité et la performance à long terme des entreprises.

Un investissement ne peut être considéré comme durable que s'il l'est aussi pour les travailleurs.

JEANNE CHERHAL

MÉDINE

D BIRD

FANFARE ZEBALIZ

SIAMO TUTTI ANTIFASCISTI !

35^E FÊTE
DE L'HUMANITÉ
BRETAGNE

28 ET 29 NOVEMBRE 2026
PARC DES EXPOSITIONS - LORIENT

*SOUTIENS LA FÊTE DE L'HUMANITE
BRETAGNE !!*

par ta participation ou en faisant un don sur [Explore](#) | [HelloAsso](#)